



ARRETE MUNICIPAL N° PM2025-19

Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de SAUSSAN,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-24 et L.2212-1 et suivants,

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L 131-1,

VU le Code de La route et notamment les articles R411-5, R411-8, R411-25, R417-1, R417-10, R417-11, R417-12 ;

VU la demande présentée par la SAS BENS FIBRE 42 rue de l'aiguillerie 34000 Montpellier ;

Considérant qu'il convient de permettre l'exécution des travaux en toute sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1

La société SAS BENS FIBRE est autorisée à faire remplacer des poteaux orange pour sogetrel, rue des combes, du 17 mars 2025 au 24 mars 2025. Le stationnement est interdit sur la zone des travaux et une circulation alternée sera régulée manuellement.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS

La société se charge de mettre en place la signalisation adéquate et réglementaire.

ARTICLE 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de publication ou de notification.

ARTICLE 4

La Secrétaire générale et la police municipale de la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à :

- Société SAS BENS FIBRE
- M. le Commandant de la gendarmerie de Pignan.

Fait à Saussan, le 14 mars 2025

Le Maire,
Joël VERA

Date de notification: 18/03/2025

